

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

614/2024

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Travaux de rénovation – 6 Rue du 8 Mai 1945
Prolongation de l'arrêté n° 522/2024 du 07/08/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
Vu la demande de M. Daniel JAN, 9 Boulevard Pierre Brossette, 91290 ARPAJON pour prolonger l'arrêté n° 522/2024 ;
Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n°1 de l'arrêté n° 522/2024 du 07/08/2024 afin que M. Daniel JAN puisse terminer ses travaux ;
Considérant qu'il est **nécessaire** de réglementer le stationnement, la circulation et la circulation piétonne, afin de permettre des travaux de rénovation, 6 Rue du 8 Mai 1945, du dimanche 1^{er} septembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n°1 de l'arrêté n° 522/2024 est prolongée du dimanche 1^{er} septembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 ;
Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 13 septembre 2024

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **19 SEP. 2024**

Date de mise en ligne sur le site internet :

19 SEPT 2024

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,



Philippe SEGUIN (L. et Ch.)